

SEANCE DU 22 mars 2016

L'an deux mil seize le vingt deux mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chirac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire.

Présents : MM. MASSIAS FOURNIER SAVIGNAT Mme PERILLAUD MM. BOUZAGE MM. SOULAT GRANET PATTEUW TUYERAS ROCHER Mme VALLADE.

Absentes : Mmes DEVESNE CORDEAU LEBRAUD DELHOMMEAU
Mme Delhommeau a donné pouvoir à Mr Patteuw
Mme Devesne a donné pouvoir à Mme Périllaud
Mme Cordeau a donné pouvoir à Mr Fournier
Monsieur Dominique BOUZAGE a été élu secrétaire.

Vote du Compte administratif 2015 :
Budget Commune –

Section de fonctionnement :

Dépenses : 390 161 ,41 €

Recettes : 476 561,57 €

Excédent de fonctionnement 2015 reporté : 90 809,58 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 153 885,30 €

Recettes : 107 904,70 €

Déficit d'investissement 2015 reporté : 45 980,60 €

Solde des Restes à Réaliser : 63 868,00 €

Besoin de financement : 95 809,58 €

Affectation du résultat :

Délibération du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian MASSAIS, Maire après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **90 669,70 €** décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 : 86 400,16 €

Résultat antérieur reporté : 100 079,12 €

Résultat à affecter : **186 479,28 €**

COMMUNE DE CHIRAC

Séance du 12 avril 2013 (suite)

Solde d'exécution
d'investissement (N-1) D 001 -45 980,60 €
Solde d'exécution d'investissement : 14 039,02 €
Solde R à R..... -63 868,00 €
Besoin de financement..... 95 809,58 €

Décision d'affectation :

Affectation en investissement..... 95 809,58 € (R 1068)

Report de fonctionnement..... 90 669,70 € (R 002)

BUDGET DU CCAS :

Mme Delhommeau absente a donné pouvoir à Mr Patteuw

Dépenses : 4 095, 71 €

Recettes : 3 050, 00 €

déficit de fonctionnement 2015 reporté : - 1 045,71 €

Affectation du résultat :

Délibération du conseil municipal :

Le CCAS, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire,
après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de
1 705,02 € décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice : (+) 2 750, 73 €

Résultat antérieur reporté : (-) 1 045, 71€

Résultat à affecter : 1 705, 02 €

Report de fonctionnement : 1 705, 02 € (R002)

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement

Dépenses : 8 182, 96 €

Recettes : 10 912, 37 €

Excédent de fonctionnement 2015 reporté : 2 729,41 €

COMMUNE DE CHIRAC

Séance du 22 mars 2016 (suite)

Section d'investissement

Dépenses : 1 678, 80 €

Recettes : 6 387, 00 €

Excédent d'investissement 2015 reporté : 4 708, 20 €

Affectation du résultat :

Délibération du conseil municipal :

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de :

9 246, 75 € décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	2 729, 41 €
Résultat antérieur reporté :	6 517, 34 €

Résultat à affecter :	9 246, 75 €
 Solde d'exécution (N-1).....	 48 519, 73 €
Besoin de financement	/
Affectation en investissement.....	/
Report de fonctionnement :	9 246, 75 € (R 002)

BUDGET LOTISSEMENT :

Section de fonctionnement

Dépenses : 25 569,37 €

Recettes : 25 569,37 €

Section d'investissement

Dépenses : 19 162,00 €

Recettes : 19 162,00 €

Excédent d'investissement 2015 reporté : 0,00 €

COMMUNE DE CHIRAC

Séance du 12 avril 2013 (suite)

Affectation du résultat:

Délibération du conseil municipal :

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **0.00 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1.....	0.00 €
Résultat antérieur reporté.....	0.00 €
Résultat affecté.....	0.00 €

Solde d'exécution	
d'investissement (N-1) R 001	0,00 €
Solde R à R	0.00 €
Besoin de financement.....	0.00 €
Affectation en investissement	/
Report de fonctionnement.....	0.00 €

Le budget « lotissement » est clôturé au 31/12/2015.

DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PRESENTE

PAR Monsieur VALLE, TRESORIER :

Délibération du conseil municipal :

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

COMMUNE DE CHIRAC

Séance du 22 mars 2016 (suite)

2/ statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :
lotissement, service assainissement.

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016 :

Délibération du Conseil municipal :

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, ainsi que les compensations fiscales.

Après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir les taux suivants pour 2016 :

Taux de la Taxe d'habitation : 13.85 %
Taux de la Taxe Foncière sur le bâti : 13.30 %
Taux de la Taxe Foncière sur le non bâti : 68.52 %
Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 17.72 %

Après la signature des différents documents budgétaires, Monsieur le maire propose au conseil municipal de poursuivre la réunion par quelques informations :

1/ la commission des travaux sera bientôt réunie pour valider le travail de Monsieur Yvenat sur les chemins de randonnée.

2/ le vote du budget aura lieu le 7 avril 2016 en présence de Monsieur VALLE, Trésorier.

3/ **multiple rural** : les nouveaux gérants se sont installés dans le logement. Les travaux de rénovation doivent commencer prochainement.

4/ **Signalisation** : présentation des devis établis par l'entreprise Girod :

COMMUNE DE CHIRAC

Séance du 22 mars 2016 (suite)

- Flayat : 496,20 € TTC
- Foulounoux : 365,11 € TTC

Le conseil municipal décide l'achat des panneaux de signalisation.

Les arrêtés réglementant la limitation de tonnage à 19T à « Foulounoux », l'interdiction de stationner à proximité des réserves incendie de « Foulounoux » et du « Bourdeau », ainsi que la limitation de vitesse à « 30 » à « Flayat », seront pris rapidement.

5/ **Informatique** : présentation des devis – 3 sociétés ont été sollicitées –

- AD2M : 4260,00 € TTC
 - Charente Bureautique service : 5806,72 € TTC
 - Asi Informatique : 3505,50 € TTC
- ASI est retenu pour le remplacement du matériel informatique.

6/ **Local technique à l'école** : 2 devis ont été établis –

- BIGMAT : 5848,16 € TTC
- CHAUSSON : 6971,49 € TTC

La décision d'achat des matériaux pour la réalisation du local est remise à une prochaine séance, le Conseil municipal souhaitant des chiffres plus précis sur certains points.

7/ **Aménagement du bois communal des « Bruchets »** :

Mr Bouzage présente un projet d'aménagement de sentiers pédestres, VTT, parcours de santé dans le bois situé derrière la mairie. Le dossier est en cours de finalisation et sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Gérard Rocher fait un compte-rendu de l'assemblée générale de l'ATD 16 à laquelle il s'est rendue le 2 mars 2016 à Champniers.

La séance est levée à 22H45.